

Commission Technique

Au Conseil intercommunal du SIDERE

Rapport de la Commission Technique (CoTech) du Conseil Intercommunal chargée d'étudier le Préavis n°11/2021-2026.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

La Commission Technique du SIDERE s'est réunie le mercredi 09 novembre 2022 dans les locaux du SIDERE à Perroy.

Elle est composée comme suit :

Messieurs :	Graber Bernard	Président
	Chabloz Cédric	Rapporteur
	Clerc Philippe	Membre
Excusé :	Rolf Keller	Membre
	Mani Robin	Membre

Sont également présents, M François Delafoge, Président du comité de direction, M. Francis Mondoux, membre du CODIR, M. Thierry Cuénod chef de service ainsi que M. Marc Dvorak, ingénieur conseil du bureau Herter et Wissmann.

La Cofin était également présente

Après les salutations d'usage, le préavis nous a été présenté par M.M. François Delafoge, Marc Dvorak et Thierry Cuénod, ces derniers ont répondu clairement aux nombreuses questions de la CoTech. Nous avons ainsi pu débattre en toute connaissance de cause.

La Commission technique tient à relever les points suivants.

Ces travaux ne font pas partie du plan directeur mais ils sont nécessaires afin de garantir une distribution d'eau de qualité et dans les normes.

La Commune de Mont-sur-Rolle va entreprendre des travaux de réaménagement de la chaussée au chemin des Uttins et le SIDERE désire profiter de cette opportunité pour changer la conduite.

Le projet est prévu pour remplacer la vétuste conduite en fonte Ø 125 mm par une nouvelle conduite en PE 100 PN10 Ø 160/141.0 sur une longueur de 280 mètres.

Les travaux seront effectués en collaboration avec la commune de Mont-sur-Rolle et avec l'entreprise de génie-civil mandatée par la commune.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité des membres présents, que la Commission Technique vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, d'accepter le préavis 11/2021-2026 tel que présenté.

Mont-sur-Rolle, le 7 décembre 2022

Au nom de la Commission Technique.

Le Président :

Bernard Graber

Le Rapporteur :

Cédric Chabloz

Les Membres :

Philippe Clerc

Rolf Keller

Robin Mani